

ASSUR

SEPT. 2000

UPEA



CHIFFRES CLES ET PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ASSURANCE BELGE EN 1999

1. Introduction

2. Encaissements

2.1 Croissance réelle et taux de pénétration

2.2 Assurances non-vie

2.3 Assurances vie

3. Provisions techniques et placements

3.1 Analyse des provisions techniques

3.2 Analyse des placements

3.3 Produits financiers et rendement des placements

3.4 Rendements moyens alloués aux provisions techniques

4. Commissions et frais

4.1 Frais de gestion et d'administration

4.2 Commissions

4.3 Ensemble des frais et commissions

5. Rentabilité

5.1 Synthèse des comptes de résultats

5.2 Évolution de la rentabilité des fonds propres

5.3 Évolution des principaux résultats technico-financiers

6. Principaux résultats technico-financiers

6.1 Vie

6.2 Accidents du travail Loi de 1971

6.3 IARD

7. Analyse des principales branches IARD

SERIE STATISTIQUES

DE BEAUX LENDEMAINS?

Les deux précédentes éditions du numéro «Spécial statistiques» d'Assurinfo avaient reçu énormément d'attention. Bien sûr, l'UPEA pouvait légitimement être fière de présenter les chiffres complets illustrant l'activité d'assurance en Belgique dans les meilleurs délais, gagnant plusieurs mois sur la tradition qui voulait qu'ils ne soient publiés qu'en février, soit un bon quinze mois après la clôture de l'exercice. La gestation n'est plus que de neuf mois à présent, ce qui est, dirons-nous, plus humain.

Tant en 1998 qu'en 1999, l'UPEA a dû, dans son exercice d'ouverture et de transparence, rendre compte d'exercices atypiques. La première fois, elle avait qualifié d'«annus mirabilis» un résultat dopé par des plus-values récoltées dans le contexte du remembrement des participations détenues de longue date par les assureurs dans des blue chips belges, au fur et à mesure de leur intégration dans des groupes redessinés. L'an dernier, l'UPEA ajoutait à une seconde vague de plus-values des données exceptionnelles en fonction de la vente de contrats d'assurance vie à taux garanti de 4,75%, qui avaient recueilli un volume record de souscriptions en vue d'une révision des taux de référence. 1998 s'inscrivait sur les tablettes comme «l'année des superlatifs».

LA TAILLE DU GÂTEAU...

1999 se révèle davantage comme une année de consolidation. L'assurance poursuit sa croissance, affichant un encaissement frôlant les sept cent milliards de francs sur le marché domestique. Ce chiffre est très certainement franchi si l'on tient compte des contrats souscrits à l'étranger. Une fois de plus, son taux de croissance est supérieur à celui du PIB, ce qui souligne sa part grandissante dans l'économie du pays. Le résultat comptable, par contre, reflue puisqu'il n'atteint plus les sommets de 1998, mais s'élève à 82,6 milliards de francs, soit la deuxième meilleure performance historique.

Ce tableau d'ensemble se décline une nouvelle fois en fonction de rythmes très différents selon les branches. L'assurance vie approche des 60% de l'encaissement (en 1990, c'était encore moins de 30%), mais ce sont surtout les produits d'épargne de la branche 23, liés à des fonds d'investissement de plus en plus diversifiés, qui font la différence. On constate même que la branche 23 dépasse en volume le marché des produits à taux garanti, et cette évolution n'est pas sans effet sur les rapports de force sur le marché. Tant en assurance IARD qu'en assurance groupe (ou, dans une moindre mesure, en accidents du travail), le degré de concentration n'a pas évolué de manière spectaculaire ces dernières années, mais en assurance vie individuelle les cinq groupes leaders qui totalisaient en 1995 une part de marché cumulée de 58% détiennent aujourd'hui 79% de ce marché. D'une année à l'autre on voit des groupes doubler leur part du marché de l'assurance, là où les glissements dans le top 15 du secteur étaient jadis plus feutrés. On observe que ce sont les groupes ayant mobilisé d'importants réseaux de guichets bancaires pour vendre des produits de la branche 23 qui décrochent la timbale. Dans l'ensemble, les autres aussi progressent, mais moins.

Parts de marché des 15 premiers groupes en 1999 (en %)					
Rang		Groupe	Total	Non-Vie	Vie
1999	1998				
1	1	Fortis	25,0	13,4	32,9
2	2	AXA Royale Belge	13,0	18,8	9,0
3	4	KBC	10,7	8,9	11,9
4	3	SMAP	10,6	9,3	11,4
5	8	Les AP-DVV	5,9	2,7	8,0
6	6	ING	5,4	3,1	7,0
7	5	AGF Belgium	4,9	6,3	4,0
8	7	Winterthur	2,7	4,7	1,3
9	9	Mercator & Noordstar	2,4	4,5	1,0
10	10	Swiss Life Belgium/Zelia	2,1	0,9	3,0
11	11	Generali Belgium	1,5	2,4	0,9
12	13	Groupe Zurich	1,4	2,4	0,8
13	12	P&V	1,4	2,3	0,8
14	14	Assurances Fédérales	1,1	2,0	0,5
15	15	CGU	1,1	2,4	0,2

Il est par ailleurs logique de voir s'accroître le volume d'investissements des assureurs en capital à risque, de moins de 10% des valeurs représentatives en 1995 à plus de 20% aujourd'hui. Mais il est clair que les marges obtenues sur ces produits sont de loin inférieures à celles des produits à taux garanti: c'est bien une stratégie de volume qui anime ces opérateurs.

...MAIS AUSSI LA QUALITE DU GÂTEAU

Peu de croissance sur les autres marchés, où rares sont les branches à tirer leur épingle du jeu tant en termes de croissance que de bénéfice, comme l'assurance hospitalisation, qui du coup a les faveurs de nombreux groupes désireux de progresser sur ce marché. Plusieurs marchés non-vie font de la corde raide, quelques-uns atteignent la cote d'alerte. Les produits financiers, inhérents à l'activité d'assurance, assurent généralement un résultat d'ensemble honorable, mais encore largement marqué par les plus-values. Le rendement des placements hors plus-values n'est plus que de 4,7%, ce qui devrait susciter des préoccupations auprès de ceux qui reportent au lendemain le retour à un équilibre technique de plus en plus nécessaire... Pas question d'aborder le troisième millénaire en faisant confiance au pilotage automatique!

2. ENCAISSEMENTS 1999: CROISSANCE DE 20% EN VIE

METHODOLOGIE

4

SEPTEMBRE 2000

L'enquête «Encaissement» est réalisée à partir d'un échantillon commun aux deux années 1998 et 1999 qui représente la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres de l'UPEA et les succursales belges d'établissements communau-

taires, qui ne sont plus contrôlées par l'Office de contrôle des assurances. Comme au cours des années précédentes, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace Économique Européen ne sont pas reprises.

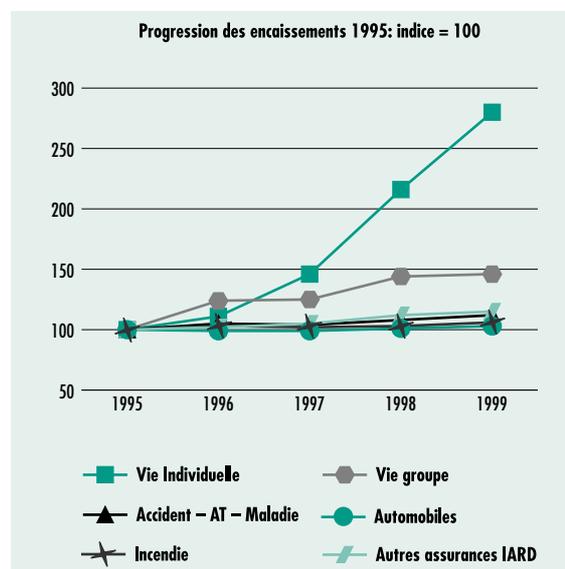
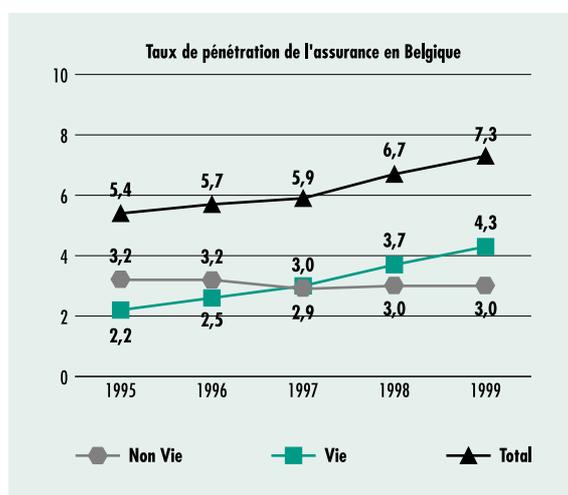
2.1 CROISSANCE REELLE ET TAUX DE PENETRATION ACCRU

En 1999, l'encaissement relatif à l'ensemble des opérations d'assurance directe en Belgique (donc à l'exclusion des opérations de réassurance acceptée et des opérations d'assurance directe à l'étranger) atteint 685 milliards de BEF, contre 608 milliards de BEF en 1998. La croissance nominale en 1999 est ainsi de 12,6%, contre 17,5% un an plus tôt. L'augmentation moyenne des prix en 1999 étant de 1,1%, la croissance réelle au cours de cet exercice s'établit à 11,4%, à comparer aux 16,4% observés en 1998.

Le constat des années antérieures se confirme en 1999; la croissance de l'encaissement total, très supérieure à celle du PIB égale à 2,5% en 1999, est uniquement à mettre au compte des opérations vie et, en particulier, au succès remporté par les produits liés à des fonds d'in-

vestissement. Le taux de pénétration de l'assurance vie poursuit son ascension alors que le taux de pénétration non-vie se tasse pour la sixième année consécutive. Ce dernier mouvement illustre notamment l'intensification de la concurrence dans ce créneau d'activités.

Le taux de pénétration de l'assurance dans l'économie atteint 7,3% en 1999 à comparer aux 6,7% de l'exercice 1998. L'assurance vie porte le taux de pénétration à la hausse alors que ce dernier est freiné par l'assurance non-vie. Le graphique ci-dessous montre avec plus de précision ce phénomène où le décollage de la vie individuelle contraste avec le développement bridé de l'assurance de groupe et la stabilité des différents groupes d'assurance non-vie.



2.2 ASSURANCES NON-VIE: STABILITE OU ANOREXIE

L'activité non-vie s'accroît de 2,8% en termes nominaux. Elle est marquée par une vive concurrence sur les prix que se livrent les entreprises d'assurance dans un marché plutôt saturé, hormis pour la branche Maladie qui affiche une forte augmentation. Pour un commentaire plus détaillé des **principales branches IARD** nous renvoyons à leur «bulletin de santé» en pages 18 à 24.

Le volume des primes en **assurance contre les accidents du travail** (loi de 1971) stagne à 35 milliards de BEF depuis quelques années, en dépit de la croissance sensible de la masse salariale globale liée à un reflux du chômage. La concurrence vive a continué de peser sur la croissance des encaissements, donnant lieu à une baisse d'ensemble des taux de prime, en particulier pour les risques d'accidents sur le chemin du travail.

OPERATIONS	Encaissements (milliards de F)		Croissance nominale (%)	
	1998	1999	1998/1997	1999/1998
<i>Total non-vie et vie</i>	608	685	17,5	12,7
<i>Total non-vie</i>	271	279	2,3	2,8
IARD	233	241	2,3	3,3
RC Auto	68	68	0,5	1,1
Risques divers et transport	165	172	2,5	4,2
<i>Autres garanties automobiles</i>	165	172	2,5	4,2
<i>Incendie et autres périls assimilés</i>	56	57	0,3	2,8
<i>Responsabilité Civile (hors Auto)</i>	21	21	4,0	2,0
<i>Accident (hors Auto) et maladie</i>	28	31	7,7	8,1
<i>Autres divers et Transport</i>	22	23	4,8	4,5
Accidents du travail	38	38	1,9	- 0,1
Loi de 1971 (secteur privé)	35	35	2,1	- 0,4
Loi de 1967 (secteur public)	3	3	0,0	3,9

Sources: enquêtes UPEA

2.3 ASSURANCES VIE: LA BRANCHE 23 ACCELERE SON ENVOL

La croissance de l'ensemble des opérations d'assurance vie est de 20,5% en 1999 en termes nominaux, contre 33,6% en 1998 et 18,1% en 1997. Les encaissements en vie s'établissent à 406 milliards de BEF soit 59% de l'encaissement total. On observe un contraste marqué entre la vie individuelle et la vie groupe.

Vie individuelle classique: décriée

Depuis le premier janvier 1999, les entreprises d'assurance ont ramené le taux d'intérêt technique maximum garanti de 4,75% à un niveau compris entre 3,25% et 3,75% pour les contrats d'assurance vie classique. De ce fait, la branche connaît une décrie de 16,9% par rap-

port à 1998, année marquée par la souscription de contrats sous forme de primes uniques à l'ancien taux. L'encaissement qui était passé de 128 milliards de BEF en 1997 à 161 milliards de BEF en 1998, est retombé à 134 milliards de BEF en 1999.

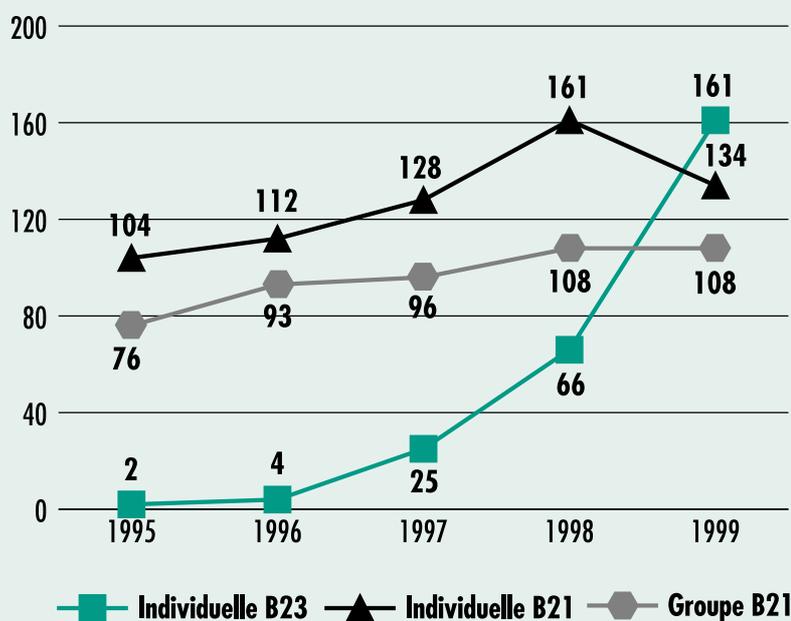
Vie individuelle liée à des fonds d'investissement: envol

Grâce à la production d'affaires nouvelles, les encaissements de cette branche progressent de 143%, passant de 66 milliards de BEF en 1998 à 161 milliards de BEF en 1999. Pour la première fois, ces encaissements dépassent ceux des produits à taux garanti. L'explosion des

produits liés à des fonds d'investissement est due à la conjugaison de la bonne tenue des marchés des capitaux et de la meilleure connaissance du public de ce type de produit, jugé plus rémunérateur à terme que les produits à taux garanti. Ce phénomène se trouve également accentué par une réallocation de l'épargne des ménages, surtout lorsque ces produits sont commercialisés par

l'intermédiaire d'un établissement bancaire. Le succès de ces produits ne dépend pas uniquement de la propension à l'épargne, en léger repli ces dernières années, mais aussi de l'attrait d'autres formes d'épargne: les taux d'intérêt, le climat boursier et les anticipations des ménages sont devenus des paramètres dont les assureurs – et les observateurs avertis – doivent avoir conscience.

Evolution des encaissements vie
(milliards BEF)



Vie groupe: stagnation

Le chiffre d'affaires de l'assurance groupe évolue peu et s'établit en 1999 à 112 milliards de BEF. Cette tendance s'observe tant pour les opérations liées à des fonds d'investissement, qui ne percent pas sur le marché, que pour celles à taux garanti. En 1998 l'assurance vie

groupe avait progressé surtout grâce à des opérations non récurrentes. La modération salariale intervient, elle aussi, dans l'évolution timide de l'assurance de groupe, le deuxième pilier continuant à être incorporé dans la marge maximum disponible. L'effet de la baisse du taux d'actualisation de 7 à 6% sur les primes n'a pas encore pu être mesuré, les entreprises disposant d'un délai de 8 ans pour s'y adapter.

3. PROVISIONS TECHNIQUES ET PLACEMENTS

METHODOLOGIE

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, l'UPEA se base sur les opérations conduites par la quasi-totalité des entreprises soumises au contrôle de l'OCA, à savoir les entreprises de droit belge et les succursales belges d'établissements dont le siège est situé dans un pays hors de l'EEE.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie):

- les opérations d'assurance directe en Belgique;

- les opérations d'assurance directe à l'étranger (soit via une succursale belge à l'étranger, soit en libre prestation de services);
- les opérations de réassurance acceptée.

L'analyse des bilans porte sur la principale rubrique du passif, les provisions techniques brutes de réassurance cédée, et son pendant côté actif, les placements. Ces derniers incluent, en effet, une part significative des valeurs représentatives des provisions techniques et sont valorisés tant à leur valeur comptable qu'à leur valeur de marché.

3.1. ANALYSE DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques du groupe vie continuent de croître à un rythme plus élevé que les provisions non-vie. Alors qu'en 1995 elles comptaient pour 65% du total des provisions techniques, leur part relative grimpe à 72% fin 1999. La forte croissance des activités vie (primes uniques en branche 21 suivies par l'envolée des opérations de la branche 23), mais également des dotations complémentaires effectuées dans le cadre de la baisse des taux d'intérêt expliquent ce différentiel de croissance. En non-vie, les provisions pour primes non

acquises demeurent assez stables aux environs de 93 milliards de BEF, contrastant avec la hausse plus soutenue des provisions pour sinistres, qui progressent de 29% entre fin 1995 et fin 1999, alors que la hausse des primes correspondantes, au cours de la même période, se limite à 13%. Même quand les primes stagnent pour cause de concurrence, les assureurs doivent en effet accorder la priorité à leur solidité face à une détérioration de la sinistralité.

Évolution et ventilation des provisions techniques (en milliards de BEF)					
Provisions techniques	1995	1996	1997	1998	1999
Bilan	2.019	2.247	2.428	2.807	3.266
Primes non acquises et risques en cours	89	93	93	94	93
Assurance vie	1.271	1.427	1.573	1.894	2.311
– non liée à un fonds d'investissement	1.261	1.410	1.526	1.767	1.968
– liée à un fonds d'investissement	10	17	47	127	343
Sinistres	617	678	704	755	793
PB et ristournes	22	25	22	20	20
Égalisation et catastrophes	1	2	10	16	17
Autres	18	21	25	28	32
Compte de résultats	2.019	2.247	2.428	2.807	3.266
Non-vie	716	787	824	883	923
Vie	1.303	1.460	1.604	1.924	2.343

3.2 ANALYSE DES PLACEMENTS

Les tableaux ci-dessous confirment la tendance observée ces dernières années, suivant laquelle le poids relatif des placements à revenu variable augmente dans le portefeuille des valeurs représentatives des assureurs. La forte hausse des opérations liées à des fonds d'investissements, où la part relative de ces titres est bien plus importante que dans les autres opérations, ainsi que la longue période de baisse des taux d'intérêt expliquent ce mouvement long de réallocation des placements au détriment de l'immobilier et des titres à revenu fixe.

L'évaluation des placements «hors branche 23» suivant les règles comptables, généralement suivant la valeur d'acquisition, donne, pour fin 1999, un volume de près de 3.154 milliards de BEF, contre 2.921 milliards fin 1998. Évalués à leur valeur de marché, ces placements

représentent fin 1999 quelque 3.540 milliards de BEF, contre 3.505 un an plus tôt. Cette faible croissance s'explique par la «fonte» d'une part importante des plus-value latentes, qui ne s'élevaient plus qu'à 386 milliards de BEF fin 1999, contre 576 milliards un an auparavant. Cette disparition de près de 200 milliards s'explique tant par les plus-values réalisées en 1999 que par la brusque remontée des taux d'intérêt intervenue dès mars 1999.

Les placements «branche 23», toujours évalués à leur valeur de marché, progressent de 127 milliards de BEF en 1998 à 343 milliards en 1999.

Au total, évalués à leur valeur de marché, les placements progressent de 3.632 milliards de BEF fin 1998 à 3.883 milliards fin 1999.

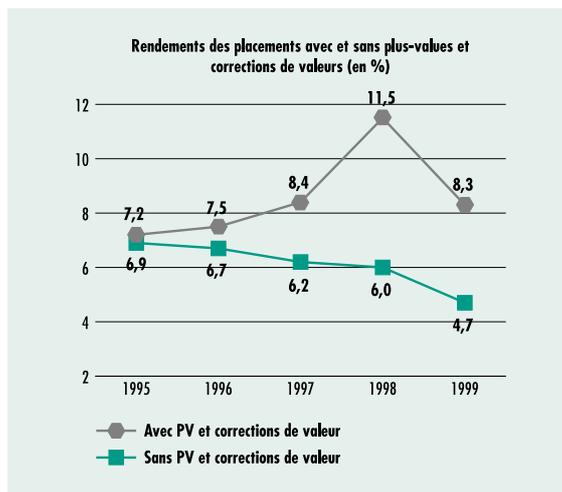
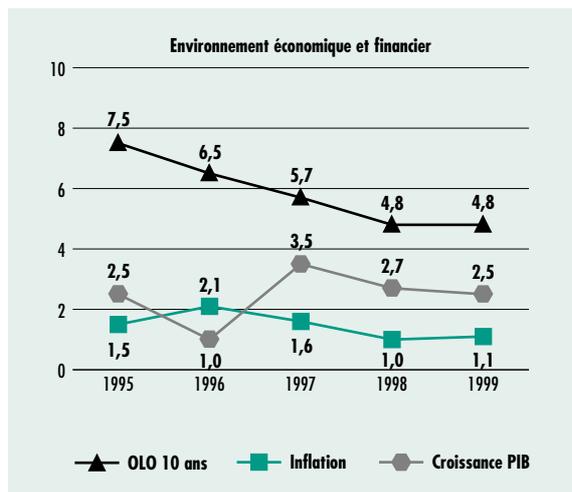
Évolution et ventilation des placements, y compris la branche 23 (en milliards de BEF)					
Valeur bilantaire	1995	1996	1997	1998	1999
Terrains et constructions	90	90	91	92	81
Participations	237	243	221	238	169
Actions, parts et autres titres à revenu variable	188	226	351	544	760
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.251	1.425	1.553	1.790	2.021
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	367	395	394	392	466
TOTAL	2.133	2.379	2.610	3.056	3.497

Ventilation des placements au 31/12/1999	Hors branche 23		Branche 23	
	En milliards de BEF	En %	En milliards de BEF	En %
Terrains et constructions	81	2,6	0	0,0
Participations	169	5,4	0	0,0
Actions, parts et autres titres à revenu variable	558	17,7	202	58,9
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.995	63,3	26	7,6
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	351	11,1	115	33,5
TOTAL	3.154	100	343	100

3.3 PRODUITS FINANCIERS ET RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le volume moyen des placements s'est établi en 1999 à 3.272 milliards de BEF. Ayant généré 270 milliards de produits financiers au cours de cet exercice, ils ont affiché un rendement de 8,3%, contre 11,5% en 1998. En excluant les plus-values et corrections de valeur nettes, le rendement est réduit à 4,7%, contre 6% en 1998.

L'écart entre les courbes de rendement (impact des plus-values) s'accroît de 1995 à 1998, sous l'influence tant de la baisse des taux d'intérêt nominaux que de la hausse des marchés boursiers, puis diminue en 1999, vu le renversement de l'environnement financier.

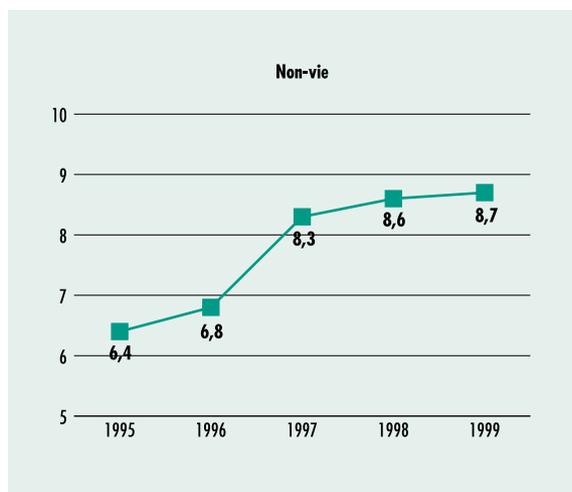


3.4 RENDEMENTS MOYENS ALLOUES AUX PROVISIONS TECHNIQUES

Les 270 milliards de produits des placements se répartissent entre les trois composantes du compte de résultats à raison de:

- 78 milliards pour le compte technique non-vie, ce qui revient à allouer aux provisions techniques non-vie un rendement de 8,7%, contre 8,6% en 1998;
- 168 milliards pour le compte technique vie, ce qui revient à allouer aux provisions techniques vie un rendement de 7,9%, contre 10,4% en 1998;
- 24 milliards pour le compte non-technique, contre 75 milliards un an plus tôt.

Rendement moyen alloué aux provisions techniques (en %)



4. COMMISSIONS ET FRAIS

4.1 FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION

Les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux, qui se sont établis en 1999 à 113 milliards de BEF, contre 108 en 1998. Cette progression de 4,3% s'explique par l'évolution des frais de personnel, lesquels augmentent de 4,8%, ainsi que par celle des

autres frais, essentiellement d'informatique et d'infrastructure, qui croissent de 3,7%. Cette évolution tranche avec la tendance observée les années précédentes, au cours desquelles les autres frais progressaient davantage que les coûts du personnel.

Ventilation des frais de gestion et d'administration en 1999 (en milliards de BEF)	Comptes techniques		Compte non-technique	Total
	Non-vie	vie		
Par destination				
Frais de gestion liés à l'acquisition	24,6	12,9	–	37,5
Frais internes de gestion des sinistres	24	2,6	–	26,6
Frais d'administration	33,0	10,4	–	43,4
Frais de gestion des placements	0,9	2,8	1,4	5,1
TOTAL	82,5	28,7	1,4	112,6
Par nature				
Personnel	–	–	–	67,7
Autres charges d'exploitation	–	–	–	44,9
TOTAL	–	–	–	112,6

4.2 COMMISSIONS

L'ensemble des commissions aux intermédiaires atteint 71 milliards de BEF, soit 9,2% de l'encaissement total (767 milliards). Le montant absolu des commissions, resté assez stable jusque 1998, augmente sensiblement

en 1999, limitant ainsi la poursuite du mouvement à la baisse de leur poids relatif, exprimé en pourcentage des primes.

Primes et commissions en 1999 (en milliards de BEF)				
	Primes acquises	Commissions	Rapport (en %)	
			1999	1998
RC Auto (*)	69,0	9,1	13,2	13,2
Risques divers Transport (*)	162,7	27,0	16,6	16,4
AT Loi de 71 (*)	34,8	2,2	6,3	6,4
Vie individuelle br. 21/23 (*)	290,5	15,2	5,2	5,8
Vie groupe br. 21/23 (*)	112,0	1,4	1,3	1,1
Ensemble des opérations (**)	767,1	70,7	9,2	9,4

(*) Affaires directes en Belgique.

(**) Affaires directes en Belgique, plus opérations à l'étranger et de réassurance acceptée.

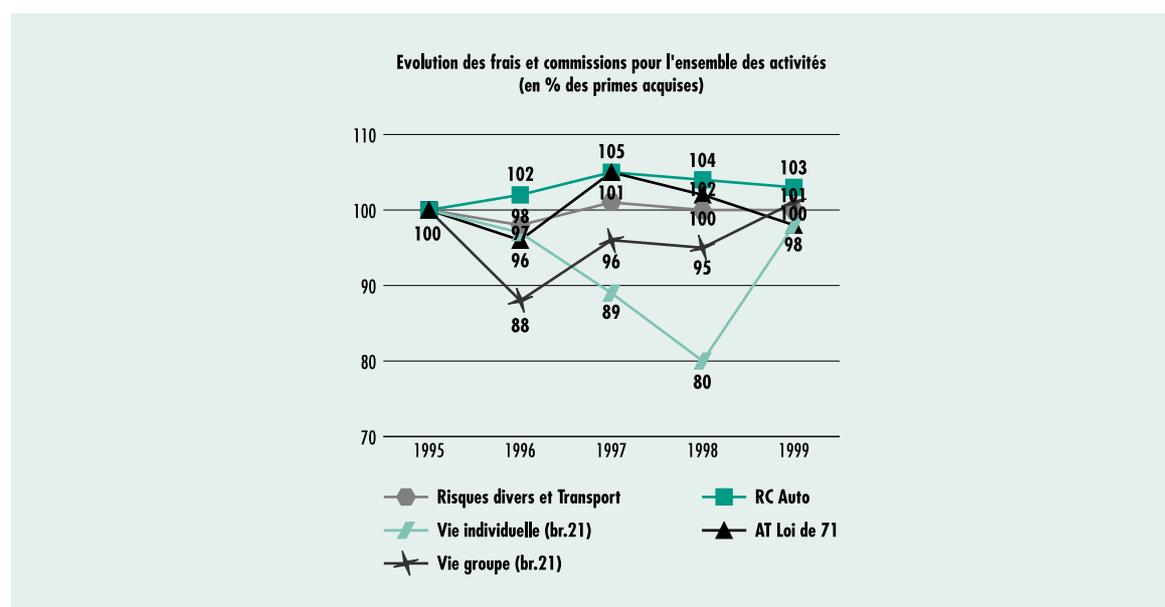
4.3 ENSEMBLE DES FRAIS ET COMMISSIONS

Les taux de commissions, ramenés à l'ensemble des primes, ont diminué continuellement de 1995 à 1999. Il en va de même pour le poids relatif des frais généraux. Au sein de cette rubrique, le poste frais de personnel voit son niveau relatif diminuer plus rapidement que les autres charges d'exploitation, à l'exception de l'exercice 1999. La réduction de l'ensemble des coûts de distribution et de fonctionnement se chiffre, depuis 1995, à 6,1 points de pourcentage des primes acquises. Cette baisse résulte, comme en témoignent le graphique et le tableau ci-dessous, exclusivement de l'accroissement du poids relatif des opérations de la branche 23 dans l'ensemble des opérations et, pour les années 1996 à 1998, de l'importance des primes uniques à taux garanti,

caractérisées par des taux de frais et d'intermédiation assez proches de ceux de la branche 23. Dans cette branche, les frais généraux augmentent de 0,6% des primes en 1998 à 1,2% en 1999, tandis que les commissions s'accroissent de 1,4% de l'encaissement en 1998 à 3,6% en 1999. Cette branche reste donc la seule où les frais généraux sont inférieurs aux commissions.

Quel que soit le groupe d'activités considéré, le niveau global des frais et commissions est, à l'aléa statistique près, identique à celui observé en 1995. Seule l'explosion de la branche 23 explique la réduction du poids relatif des frais.

Évolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités (en % des primes acquises)					
	1995	1996	1997	1998	1999
Commissions	11,2	10,7	10,3	9,4	9,2
Frais de personnel	11,5	10,9	10,4	9,5	8,8
Autres charges d'exploitation	7,3	7,1	7,1	6,4	5,9
Commissions et frais généraux	30,0	28,8	27,8	25,2	23,9



Remarque: contrairement aux exercices précédents, pour la branche vie individuelle, seules les opérations de la branche 21 sont prises en considération pour l'établissement de ce graphique.

5. RENTABILITE

METHODOLOGIE

Le périmètre étudié coïncide avec celui décrit pour l'analyse bilantaire et porte ainsi sur l'ensemble des opérations. Les opérations de réassurance acceptée peuvent donner lieu à des doubles comptages (opérations de cession et récession). En outre, les encaissements des «réassureurs professionnels» (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas pris en compte.

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes: les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que

le compte non-technique. Les comptes techniques incluent tous les éléments techniques *et financiers* à rattacher directement aux activités d'assurance. La partie non technique reprend les autres éléments, tels les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

5.1 SYNTHÈSE DES COMPTES DE RESULTATS

Technique non-vie

Le *compte technique non-vie* inclut les affaires directes en Belgique (IARD, ensemble des activités accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée, soit 361 milliards de BEF de primes. Le solde technico-financier atteint 34 milliards de BEF, c'est-à-dire 9,3% des primes brutes acquises.

Technique vie

Le *compte technique vie* représente, mutatis mutandis, les mêmes données pour les opérations d'assurance vie. Pour 405 milliards de BEF de primes, le solde technico-financier s'élève à 46 milliards de BEF, soit 11,4% des primes brutes acquises.

Soldes technico-financiers nets: soldes techniques résultant de l'activité d'assurance (vie et non-vie), augmentés des éléments financiers *alloués aux comptes techniques*. Il n'est pas tenu compte des autres revenus financiers, non imputables à l'activité d'assurance.

(En % des primes acquises)	1995	1996	1997	1998	1999
Non-Vie	4,4	4,8	5,8	10,5	9,3
Vie	8,1	8,9	11,2	13,1	11,4



Les ratios de rentabilité technico-financière, ainsi que ceux définis à partir du compte non-technique, sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie et vie. En 1999, ces dernières représentent un volume de 767 milliards de BEF.

Les entreprises génèrent en 1999 un solde technico-financier net représentant 10,4% des primes, soit quelque 80 milliards de BEF. Un montant similaire avait déjà été dégagé en 1998, ce qui représentait alors 11,9% de l'ensemble des primes. La diminution de ce ratio de rentabilité (pendant du «combined ratio»), s'explique d'une part par la diminution des rendements financiers et d'autre part par la forte croissance des opérations de la branche 23, caractérisée par une charge technique évoluant parallèlement aux rendements des placements.

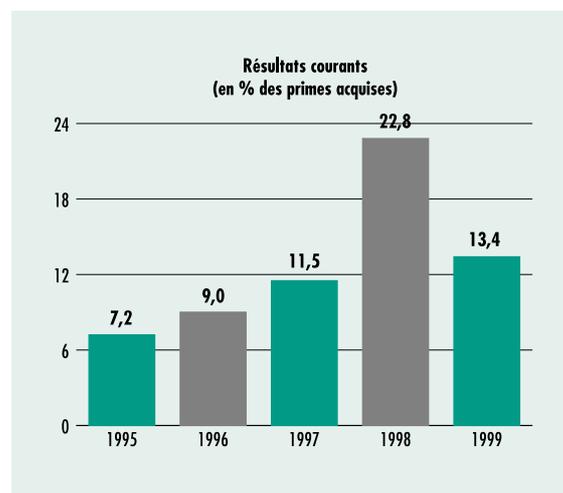
Résultat courant: Soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non-technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.

Non-technique

Le compte non-technique reprend tous les autres éléments du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

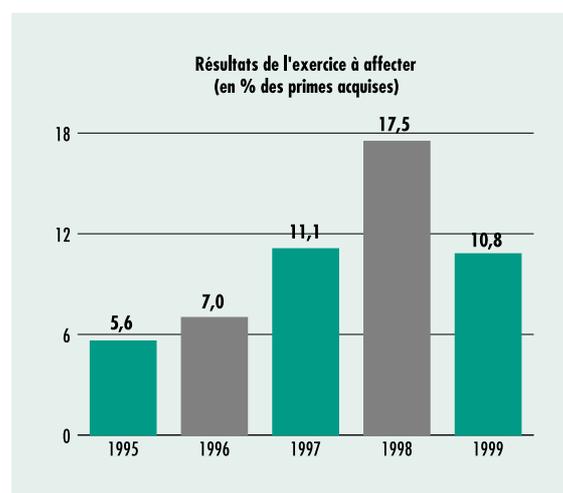
Le résultat courant s'élève en 1999 à 103 milliards de BEF, contre 153 milliards en 1998. La moindre performance de 1999 par rapport à 1998 confirme le caractère exceptionnel du résultat de cet exercice, marqué par d'importantes plus-values sur réalisations d'actifs, surtout sur participations, dans le cadre d'opérations d'OPA ou d'OPE.

En ne tenant pas compte des plus-values, le déficit observé au niveau du résultat courant plongerait de 2 milliards de BEF en 1998 à 15 milliards en 1999. Cette évolution traduit une dépendance croissante des résultats finals à l'égard du comportement des marchés boursiers, ce qui peut se révéler inquiétant au vu des piètres performances de ces derniers observées en 2000.



Le résultat à affecter atteint 82 milliards de BEF en 1999, contre 118 milliards en 1998.

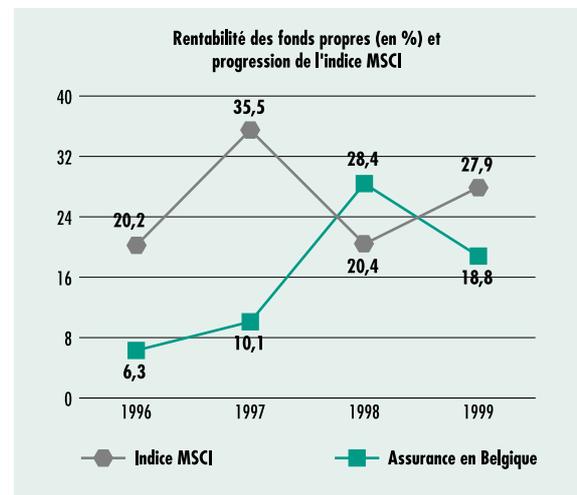
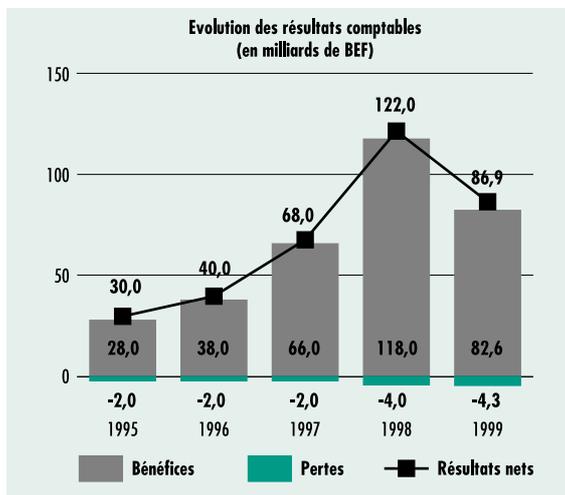
Résultat de l'exercice à affecter: résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).



5.2 EVOLUTION DE LA RENTABILITE DES FONDS PROPRES

Les montants versés au titre de rémunération du capital se sont élevés au début 2000 (pour l'exercice 1999) à 60 milliards de BEF, ce qui traduit une rentabilité moyenne pour les actionnaires de 18,8% des fonds propres, contre 28,4% un an plus tôt. Le return on equity obtenu par les actionnaires des entreprises d'assurances belges demeure sous la progression annuelle moyenne des actions des principaux marchés boursiers européens,

mesurée au travers de l'indice MSCI (*), à l'exception de 1998, marqué par les opérations de remembrement du paysage financier en Belgique. Ce ratio sectoriel de rentabilité des fonds propres doit s'interpréter avec prudence; il constitue un maximum en ce sens que les fonds propres sont évalués à leur valeur comptable, hors plus-values latentes.



(*) MSCI EURO Price Index: synthèse de la valeur des 110 plus importantes entreprises cotées sur les marchés boursiers de l'UEM, représentant quelque 90% de la capitalisation boursière de l'Euroland.

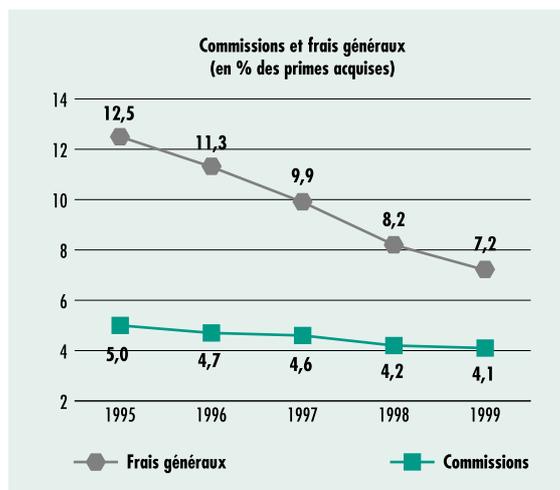
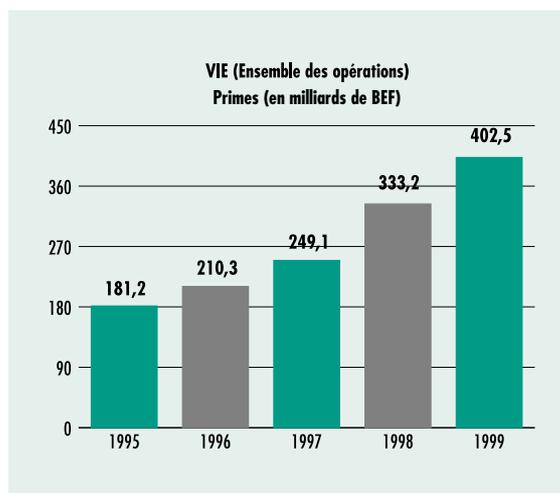
6. PRINCIPAUX RÉSULTATS TECHNICO-FINANCIERS

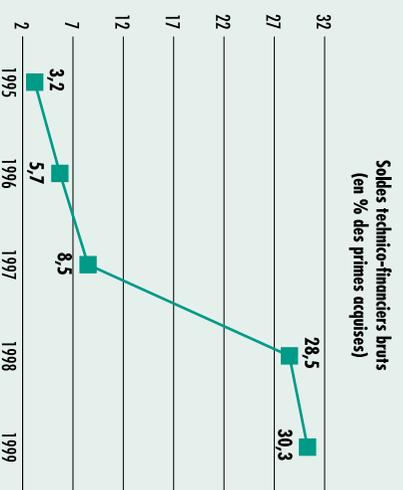
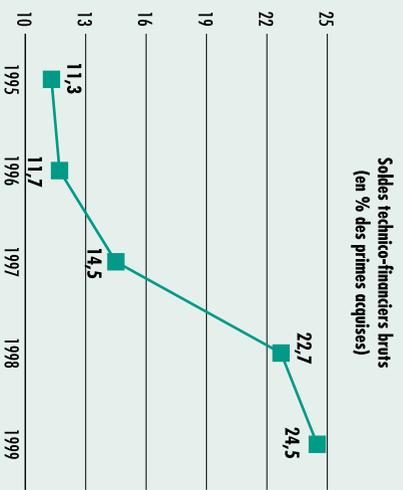
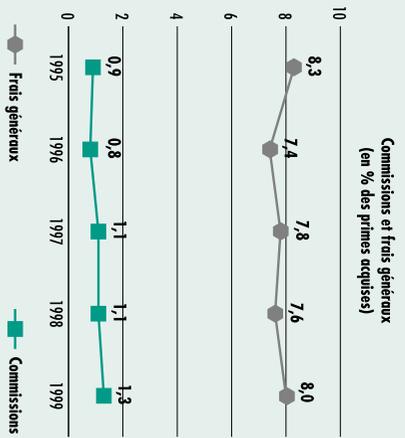
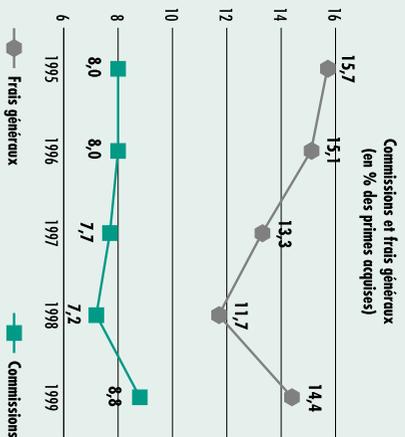
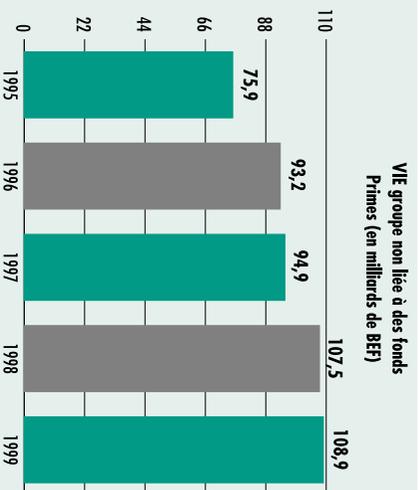
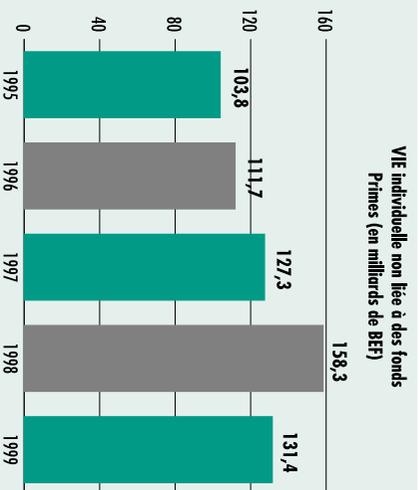
En assurances vie individuelle, les provisions techniques continuent de croître, en dépit du mouvement de reflux des encaissements. Dès lors, soldes technico-financiers bruts évoluent favorablement lorsqu'ils sont exprimés en pourcentage des primes et défavorablement lorsqu'ils le sont en pourcentage des provisions mathématiques.

En assurance de groupe, La progression des provisions techniques suit celle des encaissements, qui ont crû de 45% au cours de la période d'observation. La nette amélioration des résultats technico-financiers, intervenue surtout en 1998, trouve son origine tant dans une diminution des sinistres et autres charges techniques que dans les rendements accrus des placements.

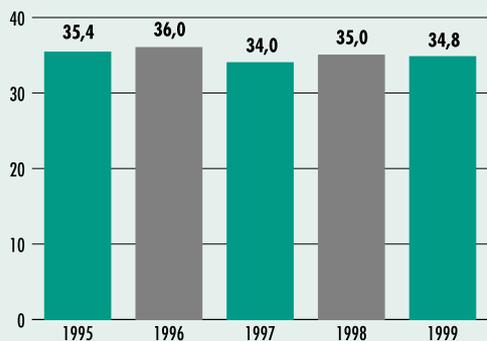
La hausse spectaculaire des produits financiers **en assurance contre les accidents du travail**, 8,5 points, et la diminution du prix de la réassurance cédée, 3,2 points, sont à l'origine de l'amélioration du solde technico-financier net. L'amélioration de près de 9 points du résultat technique s'explique non par l'amélioration de la charge des sinistres stricto sensu, mais bien par la diminution des autres charges techniques. En 1998, le poste «provision pour égalisation» avait en effet crû de 2,2 milliards de BEF, anticipant la baisse attendue des rendements financiers sur titres à revenu fixe. Les ratios de commissions et de frais généraux ne diminuent que légèrement. La chute des produits financiers annule l'amélioration observée au niveau technique. La charge nette de la réassurance cédée augmente légèrement, mais continuellement, tout au long de la période d'observation.

La détérioration du résultat technique **en assurance IARD**, 5,2 points de pourcentage entre 1995 et 1999, s'explique essentiellement par l'alourdissement du poids relatif de la charge des sinistres. Les commissions demeurent stables en termes relatifs, alors que les frais généraux augmentent légèrement. Cette évolution témoigne de l'insuffisance des encaissements dans la plupart des branches, ce que traduit notamment la hausse du ratio provisions techniques à primes. L'examen détaillé des résultats de chaque branche confirme l'ampleur des déficits techniques, notamment en RC Auto.

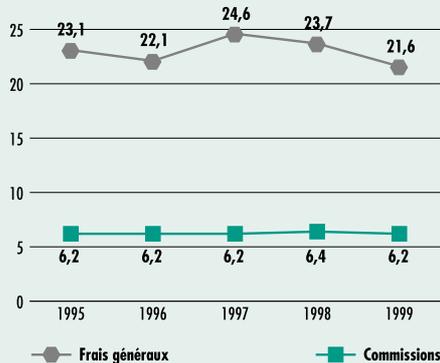




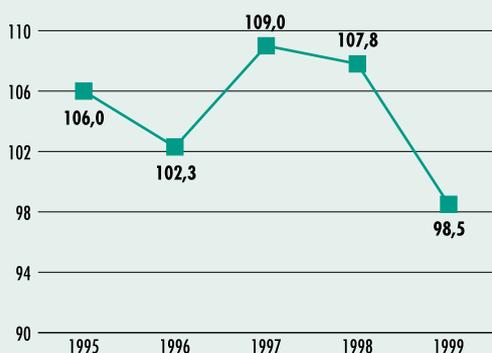
AT Loi de 1971
Primes acquises (en milliards de BEF)



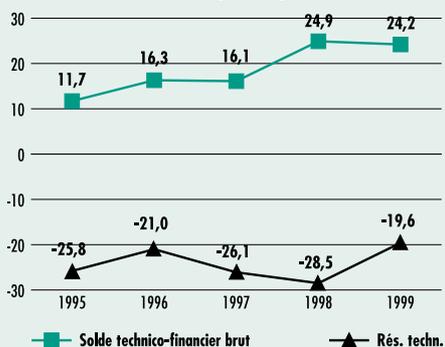
Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



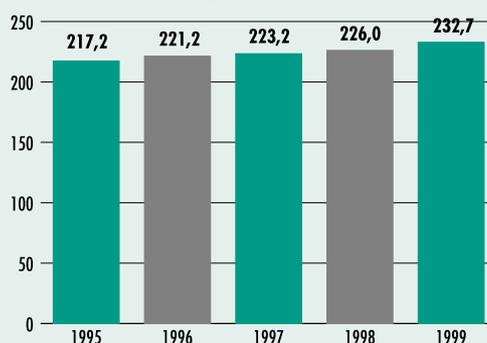
Sinistres et charges techniques
(en % des primes acquises)



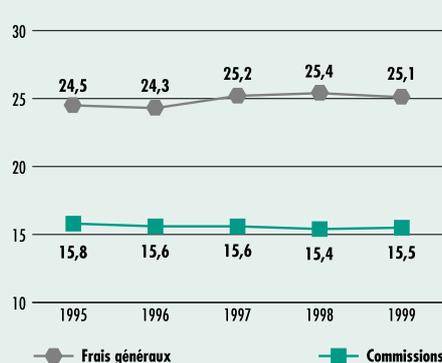
Principaux soldes
(en % des primes acquises)



IARD
Primes acquises (en milliards de BEF)



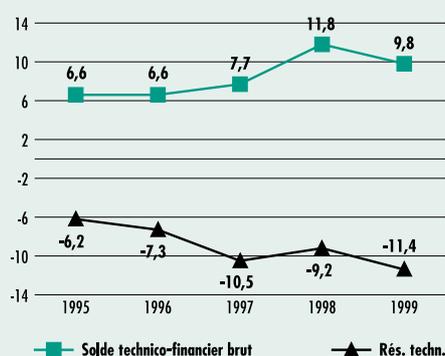
Commissions et frais généraux
(en % des primes acquises)



Sinistres et charges techniques
(en % des primes acquises)



Principaux soldes
(en % des primes acquises)



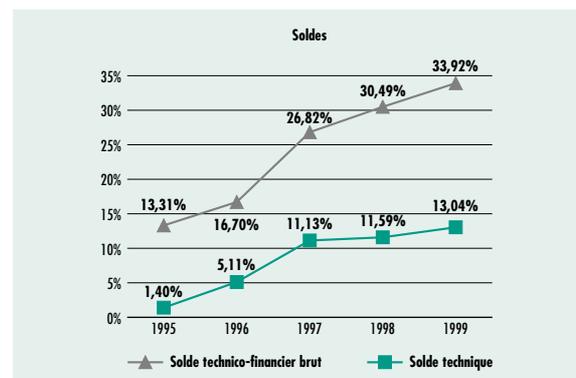
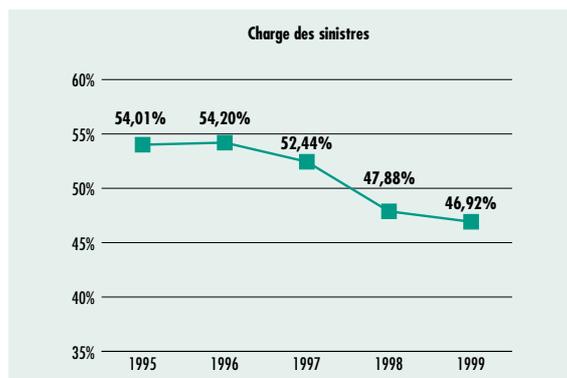
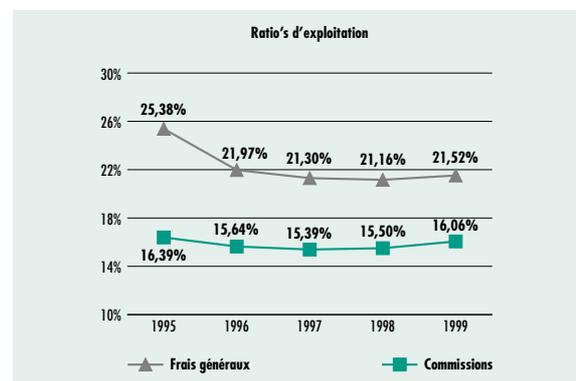
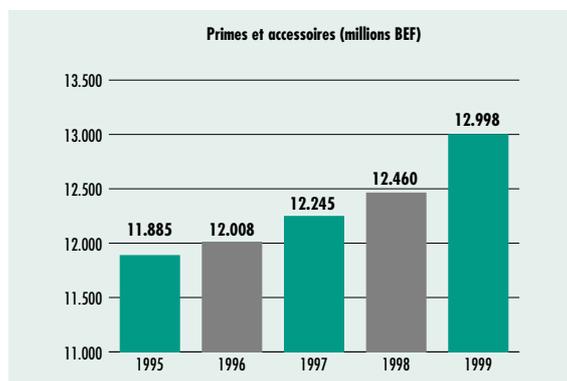
7. ANALYSE DES PRINCIPALES BRANCHES IARD

Ce chapitre présente la «fiche de santé» des principales branches IARD sur la base d'une intégration des données de l'Office de contrôle des assurances et des enquêtes menées par l'UPEA auprès des entreprises. Il se limite d'une part aux branches qui représentent plus d'un pour cent du marché et de l'autre aux activités pour lesquelles les enquêtes de l'UPEA atteignent un taux de représentativité d'au moins 95%. A titre de sécurité supplémentaire l'UPEA a vérifié que la marge man-

quante ne soit pas de nature à modifier sensiblement les tendances observées. L'UPEA tient à la disposition des personnes intéressées les données relatives aux branches et produits qui n'ont pu être repris dans cette publication faute de place.

Les ratios d'exploitation, charge de sinistres et soldes sont exprimés en pour cent des primes acquises.

ACCIDENTS: LES RESULTATS POSITIFS SE MAINTIENNENT



Les ratios relatifs à l'exercice 1999 sont basés sur un échantillon représentant 99,6% des primes et accessoires.

En 1999, l'encaissement a augmenté de 4,32%. Ce sont principalement les catégories assurances accidents *individuelles générales* et *collectives* qui ont contribué à cette hausse.

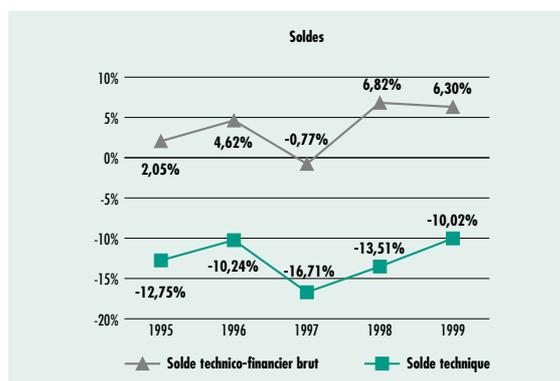
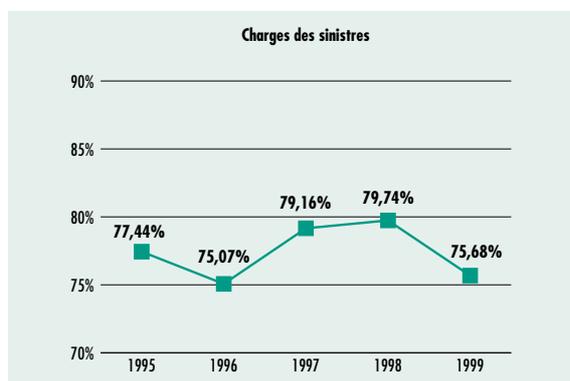
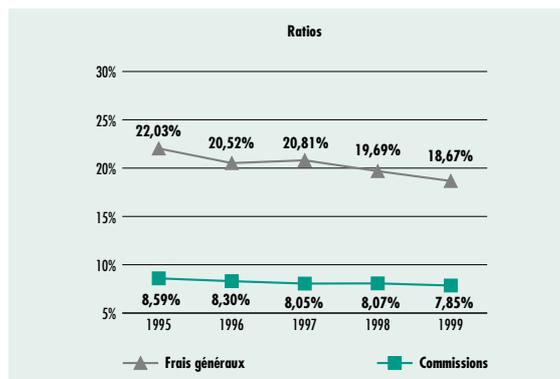
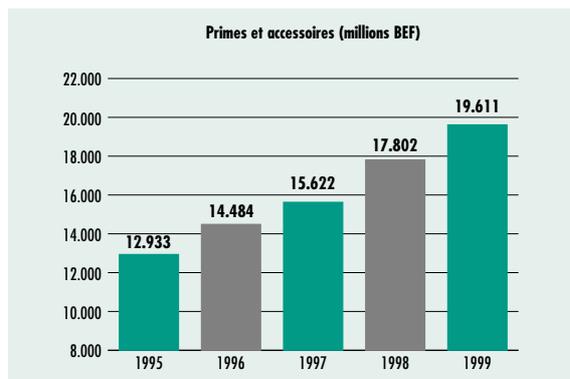
Les frais généraux et les commissions sont demeurés ces dernières années relativement stables et s'élèvent respectivement à un peu plus de 20 et 15% des primes.

La charge des sinistres (hors frais internes) enregistre un léger recul pour se situer à 46,92% en 1999.

Le solde technique (solde brut avant les produits des placements) continue d'augmenter en 1999 pour atteindre 13,04% des primes acquises.

La hausse constante des produits des placements a donné lieu à une nouvelle amélioration du solde technico-financier brut en 1999, tant globalement que pour les différentes catégories de la branche.

MALADIE: LA BRANCHE PRESENTANT LA CROISSANCE LA PLUS FORTE DANS LES ASSURANCES NON-VIE



Les ratios relatifs à l'exercice 1999 sont basés sur un échantillon représentant 99,9% des primes et accessoires.

Avec une augmentation de l'encaissement de pas moins de 10,16% en 1999 pour atteindre grosso modo 20 milliards BEF, la branche Maladie présente la croissance la plus forte dans les assurances non-vie. Les assurances hospitalisation sont de plus en plus en vogue en raison du relèvement des quotes-parts personnelles et de la suppression progressive des interventions par le biais de la sécurité sociale.

Aujourd'hui, les assureurs couvrent de plus en plus les frais peu ou pas remboursés par l'assurance légale (Inami) comme par exemple les frais pour la médecine alternative, la médecine ambulatoire et les soins dentaires.

D'après les estimations, la moitié des Belges environ disposent aujourd'hui d'une assurance hospitalisation, proposée éventuellement en tant que composante de la politique de rémunération de leur employeur. En outre,

de plus en plus d'autorités locales et d'entreprises publiques souscrivent des assurances hospitalisation complémentaires pour leur personnel.

Les frais généraux poursuivent en 1999 leur tendance à la baisse. Les commissions demeurent en revanche relativement stables et tournent autour de 8%.

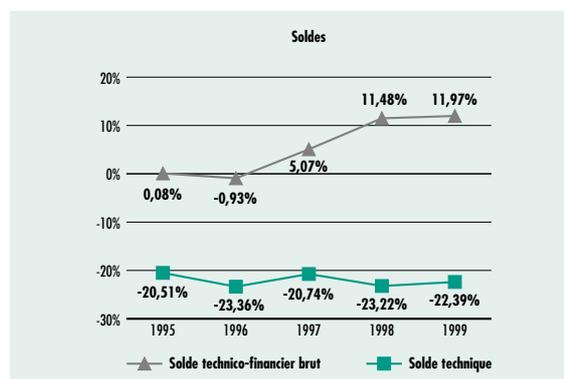
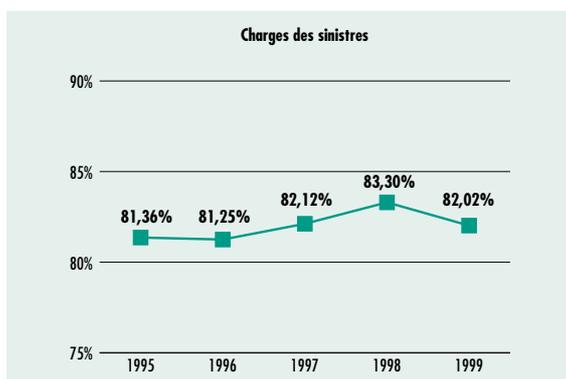
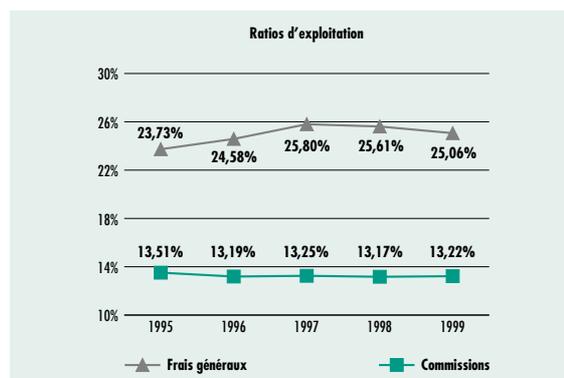
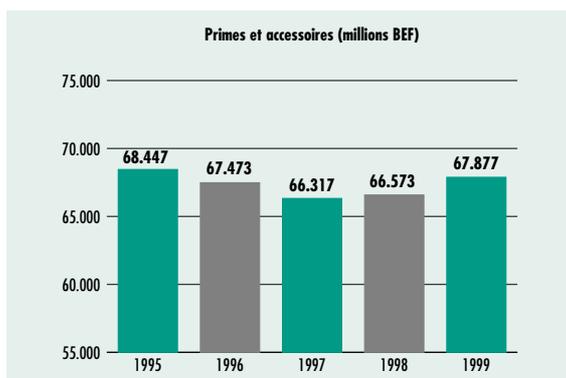
La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour vieillissement) retombe au niveau de 1996 et s'élève à 75,68% des primes.

Ces facteurs, conjugués à l'augmentation des provisions pour vieillissement, ont engendré une amélioration du solde technique. Du fait de la légère baisse des produits des placements, le solde technico-financier brut s'établit en 1999 à un niveau comparable à celui de 1998, c'est-à-dire 6,30% des primes.

RC AUTOMOBILE: RESULTATS DEFICITAIRES POUR LE TRANSPORT DE CHOSES

20

SEPTEMBRE 2000



Les ratios relatifs à l'exercice 1999 sont basés sur un échantillon représentant 99,9% des primes et accessoires.

En 1999, la branche RC Automobile a enregistré une croissance de 1,96%, ce qui entraîne à nouveau, en raison de la forte concurrence, une diminution de la prime moyenne.

Les frais généraux et les commissions conservent en 1999 plus ou moins le niveau de 1998 pour atteindre respectivement 25% et 13% environ des primes, alors que la charge des sinistres (hors frais internes) est en légère diminution et s'établit à 82,02% des primes. Il existe malgré tout des indices d'une augmentation de la fréquence des sinistres.

Le solde technique s'élève à - 22,39% des primes en 1999. Grâce aux produits des placements élevés, mais exceptionnels, le solde technico-financier brut est posi-

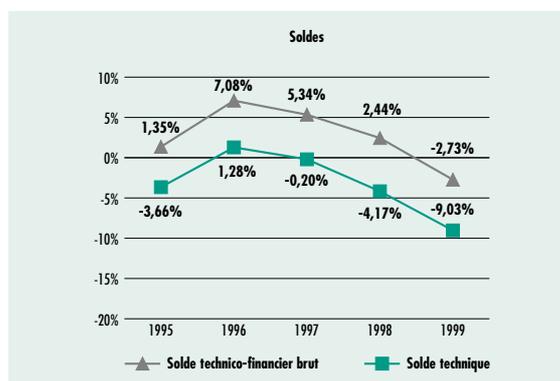
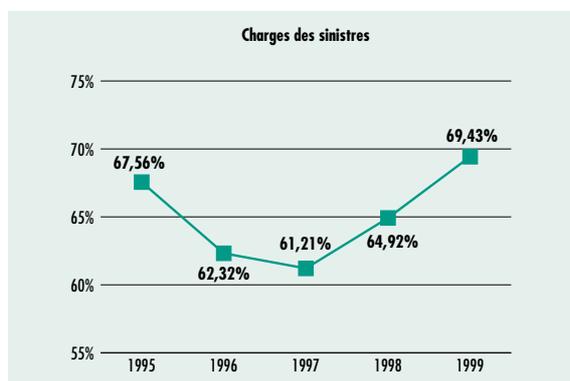
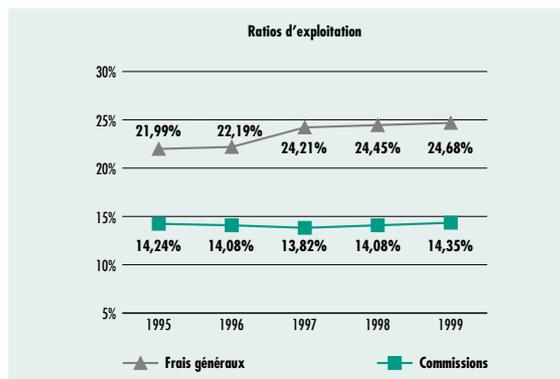
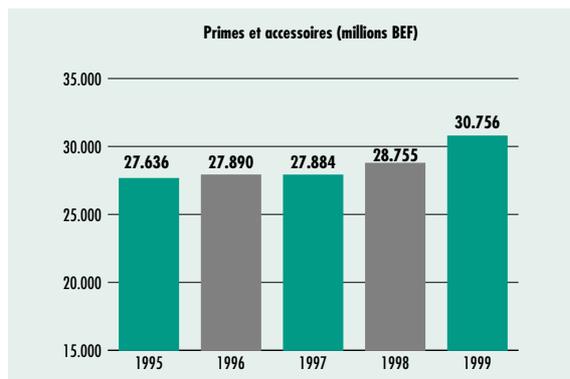
tif et s'élève à 11,97% du chiffre d'affaires. La catégorie *Tourisme et affaires* notamment, laquelle représente près de 80% de l'encaissement de la branche RC automobile, progresse, d'un point de vue comptable, en 1999.

Les soldes technico-financiers bruts pour les catégories *Transport de choses*, qui constituent ensemble l'essentiel des 20% restants de l'encaissement, ne sont toutefois plus positifs en 1999.

Malgré une croissance globale d'un peu moins de 3%, la branche RC automobile est en recul en 1999 pour représenter un peu moins de 10% de l'encaissement du secteur de l'assurance.

Catégorie	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises	
	1998	1999
Tourisme et affaires	13,26%	15,83%
Deux-roues	18,12%	20,83%
Transport de choses MMA <= 3,5 T	3,36%	- 5,16%
Transport de choses MMA > 3,5 T	2,95%	- 9,22%

CORPS DE VEHICULES: IMPOSSIBLE DE NIER ENCORE LE DEFICIT



Les ratios relatifs à l'exercice 1999 sont basés sur un échantillon représentant 99,6% des primes et accessoires.

Le parc automobile belge s'est rajeuni en 1999 à la suite du niveau très élevé d'achats de véhicules neufs. Le nombre d'immatriculations de voitures neuves a augmenté de 8,3% de 1998 à 1999 et représente 489.621 unités en 1999. Quant aux motos neuves, les immatriculations ont crû de 30,2% et celles des camionnettes et poids lourd de 16,7%.

Ce rajeunissement se reflète nettement dans une forte progression de l'encaissement de 6,96% pour la branche Corps de véhicules.

Les frais généraux et les commissions se situent respectivement à près de 25% et 15% des primes.

La nouvelle hausse de la charge des sinistres (hors frais internes) qui atteint 69,43% des primes a fait plonger un peu plus le solde technique dans le rouge.

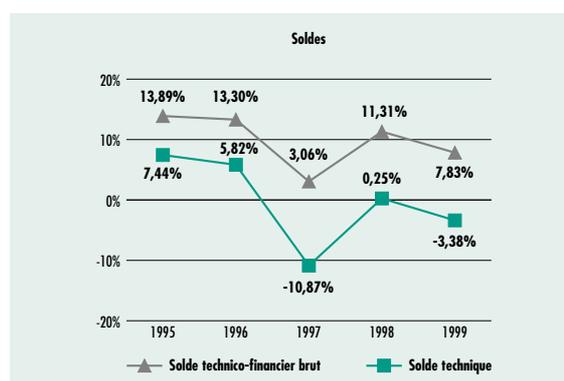
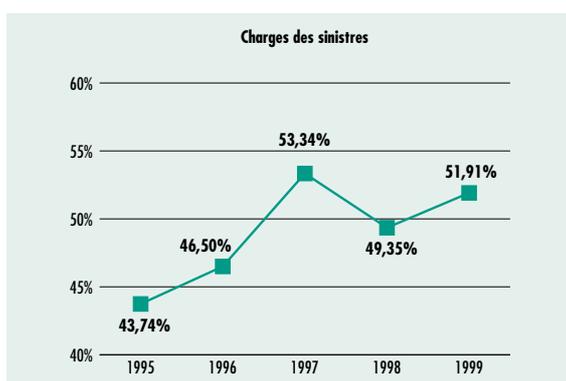
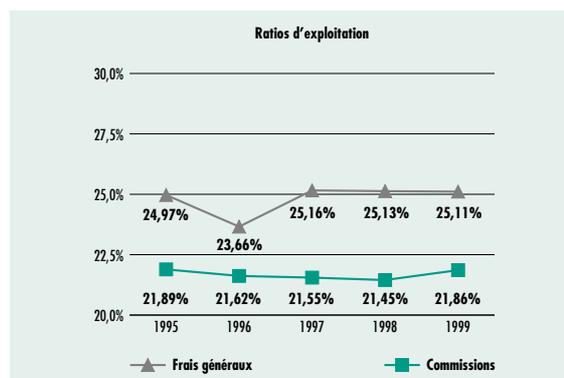
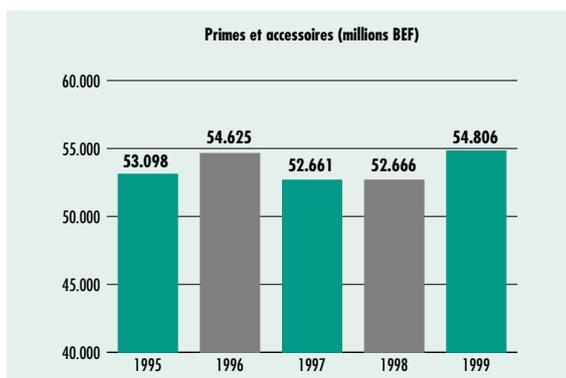
Pour la première fois depuis ces cinq dernières années, il en résulte un solde technico-financier brut négatif qui s'établit à - 2,73% des primes.

Ce sont surtout les pertes croissantes en dégâts matériels pour les catégories Tourisme et affaires et en transport léger (Transport de choses MMA <= 3,5 T), ainsi que les pertes continues concernant le vol pour cette dernière catégorie qui sont préoccupantes.

Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour 1999

Catégorie	Dégâts matériels	Vol	Autres
Tourisme et affaires	- 18,87%	24,84%	23,28%
Transport de choses MTM <= 3,5 T	- 7,59%	- 14,35%	27,66%
Transport de choses MTM > 3,5 T	12,28%	24,18%	30,00%

INCENDIE ET AUTRES DOMMAGES AUX BIENS: RESULTATS NEGATIFS POUR LES RISQUES SPECIAUX A L'EXCEPTION DES ASSURANCES TECHNIQUES



Les ratios relatifs à l'exercice 1999 sont basés sur un échantillon représentant 99,9% des primes acquises.

Après le recul observé en 1997 et 1998, l'encaissement se rétablit. La catégorie *Habitations* progresse de 3,85%, plus donc que les 2,2% d'augmentation de l'indice ABEX en 1999, tandis que les risques spéciaux enregistrent une hausse légèrement inférieure, sans doute grâce à la conjoncture générale.

Les frais généraux et les commissions se situent au même niveau que les années précédentes mais la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) augmente à nouveau et s'établit à 51,91% des primes, une tendance à laquelle échappent les catégories *Habitations* et *Entreprises*.

La hausse de la charge des sinistres conjuguée à celle des provisions pour égalisation entraîne un solde technique négatif.

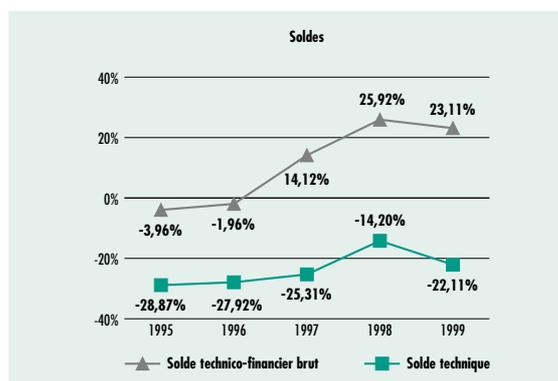
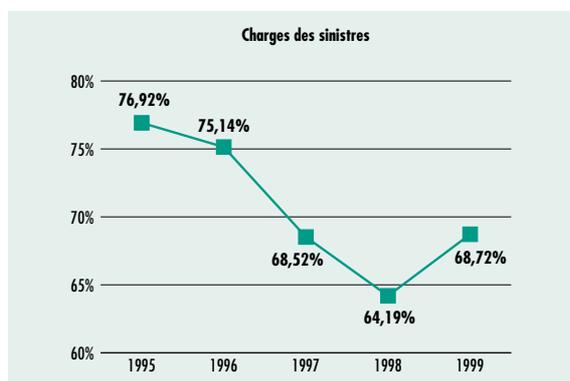
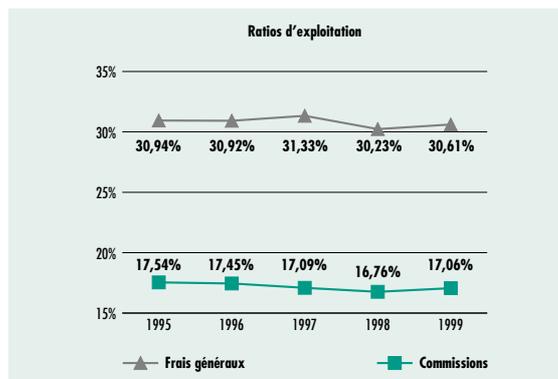
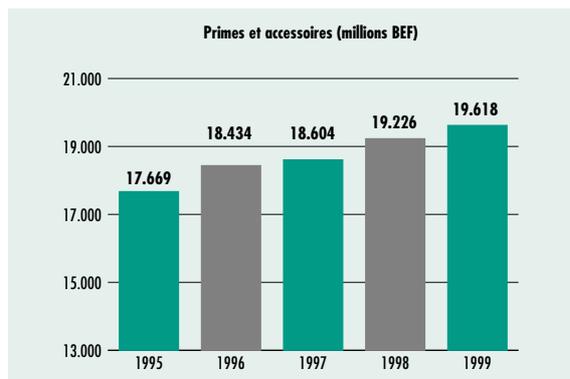
Dans cette branche également, les produits des placements, conduisent à un solde technico-financier brut positif qui s'élève à 7,83% des primes.

Le tableau ci-dessous donne, pour 1998 et 1999, le solde technico-financier brut par catégorie. Il en ressort que le solde technico-financier brut pour la catégorie *Tout, sauf assurances techniques* se situe à nouveau dans le rouge.

Une comparaison effectuée par le Comité européen des assurances indique que les résultats belges pour la catégorie *Tous, sauf les assurances techniques*, s'inscrivent dans la lignée de ceux enregistrés par la plupart des pays européens.

Catégorie	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises	
	1998	1999
Risques Simples		
Habitations	10,29%	11,27%
Risques agricoles	24,30%	12,04%
Entreprises	- 1,10%	0,92%
Autres	16,05%	2,77%
Risques Spéciaux		
Tout, sauf assurances techniques	15,89%	- 4,13%
Assurances techniques	28,89%	21,16%

RC GENERALE: LES RESULTATS POSITIFS SE MAINTIENNENT



Les ratios relatifs à l'exercice 1999 sont basés sur un échantillon représentant 98,6% des primes et accessoires.

En 1999, l'encaissement de la RC générale a augmenté de 2,04%, moins donc que les 9% en 1998, en raison d'une baisse de la prime moyenne. Les principales augmentations se situent dans les catégories *RC vie privée*, avec 2,74%, et *Autres RC* avec 10, 63%.

Les frais généraux et les commissions évoluent peu, alors que la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) augmente pour atteindre 68,72% des primes. Pour ces raisons et du fait que les provisions pour égalisation ont augmenté davantage en 1999 qu'en 1998, le solde technique est tombé à

- 22,11% des primes. La RC générale couvre un certain nombre de produits d'assurance pour lesquels la période de règlement des sinistres est longue. Ces produits d'assurance dégagent par conséquent des produits des placements considérables. En tenant compte de ces produits des placements, on obtient en 1999 un solde technico-financier brut de 23,11% des primes.

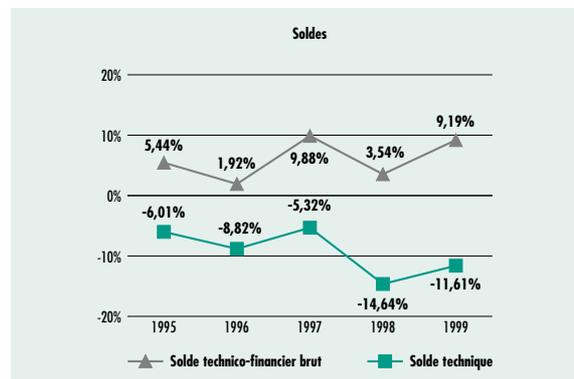
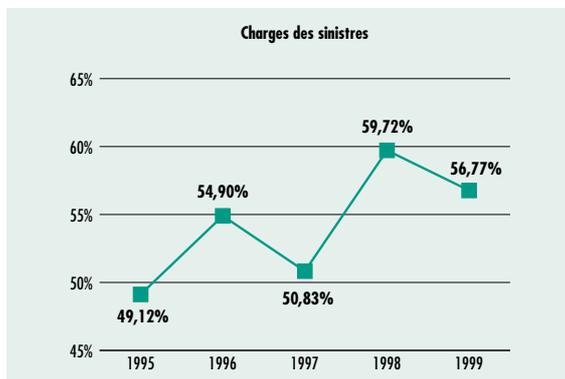
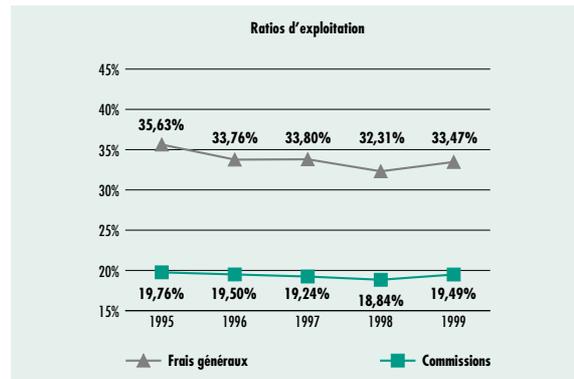
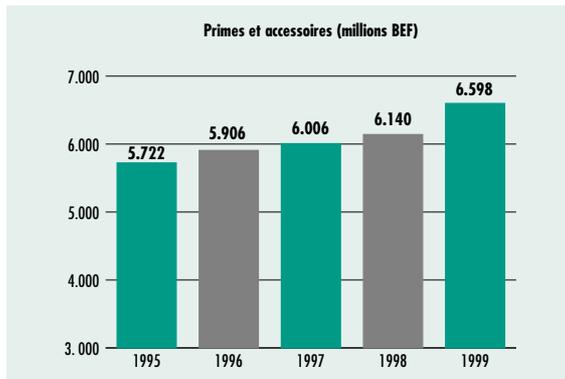
Le solde technico-financier brut est positif en 1999 pour chacune des catégories reprises dans la RC générale. Seule la catégorie *RC exploitation et après livraison* présente un résultat en 1999 moins favorable qu'en 1998.

Catégorie	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises	
	1998	1999
RC vie privée	20,13%	25,09%
RC exploitation et après-livraison	22,57%	7,91%
RC professionnelle	40,44%	50,97%
Autres RC	25,67%	47,18%



PROTECTION JURIDIQUE: DERAPAGE POUR CERTAINES POLICES SPECIFIQUES

Protection juridique véhicules



Les ratios relatifs à l'exercice 1999 sont basés sur un échantillon représentant 99,9% des primes.

L'encaissement pour la catégorie *Protection juridique véhicules* a enregistré une nouvelle hausse en 1999 pour atteindre 6,6 milliards BEF. Les autres produits vendus sur un marché moins saturé continuent d'afficher une croissance relativement constante pour dépasser le cap des 2 milliards BEF en 1999.

Les frais généraux et les commissions demeurent au même niveau dans ces deux segments de marché.

Après la forte hausse en 1998, la charge des sinistres (hors frais internes) diminue quelque peu en 1999: elle

s'élève à 56,77% des primes pour la branche Automobile, mais elle grimpe en flèche en ce qui concerne les autres produits pour atteindre 105,72%.

Le résultat final se situe à un niveau raisonnable en Auto, mais pour les autres produits de protection juridique, le solde technico-financier brut qui tourne depuis des années autour des -40%, est en net recul puisqu'il tombe de pas moins de -66% des primes.